
SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES OEUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

SOMMAIRE

Contenu de la semaine, 609. — Quarante-Heures, 609

Partie non officielle : CAUSERIE DE LA SEMAINE : Fantôme ou réalité? 610.
 — LITURGIE ET DISCIPLINE : Litanies de la Sainte Vierge, 611. — CHRONIQUE DIOCÉSAINNE, 612.—REVUE DU MONDE CATHOLIQUE : Rome, 615 ; France, 615 ; Espagne, 617.—VARIÉTÉS : Chant grégorien, 618.—LES LIVRES, 619.

Bulletin social : L'Action Catholique, 621.

CALENDRIER DE LA SEMAINE

Dimanche, 30 mai. — I ap. Pent. TRÈS-SAINTE TRINITÉ. *I cl.*
Lundi, 31. — STE ANGELE DE MÉRICI, vg.
Mardi, 1 juin. — De la fête.
Mercredi, 2. — SS. MARCELLIN ET SES COMPAGNONS, mart.
Judi, 3. — FÊTE-DIEU, *dbl. I cl.*
Vendredi, 4. — De l'oct., semid. privil.
Samedi, 5. — De l'oct., semid. privil.
Dimanche, 6. — II ap. Pent. SOL DE LA FÊTE-DIEU.

QUARANTE-HEURES

30 mai, St-Patrice (Grande Allée). — **31,** Notre-Dame d'Issoudun (Lotbinière).
 — **1 juin,** Cap-Santé; St-Aubert; St-Antoine de Tilly; St-Flavien. — **2,** Couvent de Limoilou. — **4,** Hôpital-Laval. — **6,** Notre-Dame du Chemin; St-François d'Assise (Québec); Courville.

PARTIE NON OFFICIELLE

CAUSERIE DE LA SEMAINE

APPARENCE OU RÉALITÉ !

La canonisation de Marguerite-Marie a replacé dans l'actualité les révélations qu'elle a eues du Sacré Cœur de Jésus.

Des lecteurs nous ont demandé :

“ Les yeux de Marguerite-Marie ont-ils vu réellement Notre-Seigneur en corps et en âme ?

“ Ne faut-il pas penser de préférence que cette vision n'avait rien d'extérieur, que par un phénomène surnaturel, elle habitait entièrement l'imagination de Marguerite-Marie sans aucune manifestation extérieure ? ”

Les deux hypothèses ont leurs partisans. Sans aller contre la foi, sans contredire aucune donnée certaine de la raison ou de l'expérience, on peut admettre l'une ou l'autre.

Cependant, n'admettre que de pures représentations imaginaires, en expliquant par une illusion des sens toutes les apparences qui sembleraient exiger le contraire paraît peu conforme à la manière dont Dieu a coutume d'agir. Pourquoi tromper les sens par une illusion quand il lui est aussi facile de produire la réalité ? Que disent ceux qui ont la faveur de telles visions ? Quand on les interroge, ils n'hésitent pas à affirmer : “ J'ai vu de mes yeux, j'ai entendu de mes oreilles, j'ai touché de mes mains. ”

C'est donc qu'ils ont le sentiment très net d'une vision véritable, d'une audition réelle.

Or, Dieu est l'ennemi, l'essentiel ennemi de tout mensonge, de toute fraude. C'est pour cette raison que saint Augustin et après lui saint Thomas établissent que la colombe qui apparut sur Notre-Seigneur au moment de son baptême n'était pas un fantôme de colombe, mais bien une vraie colombe. Ainsi en est-il des autres apparitions.

D'où nous pouvons sûrement conclure — cela paraît plus naturel et plus conforme aux données théologiques — que dans les visions, et dans celles de Marguerite-Marie en particulier,

c'est la réalité même, Jésus-Christ en corps et en âme qui se rend visible, selon les lois et privilèges des corps glorifiés.

Combien n'est-il pas plus touchant aussi de penser que Marguerite-Marie a vu de ses yeux dans la poitrine entr'ouverte de Notre-Seigneur, le Cœur brûlant qui a tant aimé les hommes, et qu'elle a entendu réellement tomber de ses lèvres ces paroles ardentes : " J'ai un ardent désir d'être honoré dans le Sacrement de mon amour ! "

SACERDOS

N. B.— On pourra trouver dans l'*Ami du Clergé* de 1896, des développements considérables sur cette intéressante question.

LITURGIE ET DISCIPLINE

LITANIES DE LA SAINTE VIERGE

Le numéro du 2 janv. 1920 des *Acta Apost. Sedis* (page 18) publiait le doute suivant qui a été proposé à la Sacrée Pénitencerie apostolique (section des Indulgences) en date du 21 juillet 1919 :

" Quibusdam in locis consuetudo invaluit Litaniarum Lauretanarum sic cantandi ut 1) semel tantum recitetur *Kyrie eleyson* (*Kyrie eleyson, Christe eleyson, Christe audi nos, Christe exaudi nos*) ; 2) invocationes mariales ternæ conjungantur cum unico *ora pro nobis* (*Sancta Maria, Sancta Dei Genitrix, Sancta Virgo Virginum, ora pro nobis*) ; 3) semel tantum pariter dicatur *Agnus Dei* (*Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, parce nobis, Domine, exaudi nos, Domine, miserere nobis*).

"Attento can. 934, § 2. *Codicis Juris Canonici*, quæritur utrum hac ratione fideles lucrari valeant Indulgentias Litaniis adnexas."

Sacra Poenitentiaria, mature consideratis expositis, respondendum censuit : *Negative*. Hanc autem sententiam, ab infrascripto Cardinali Poenitentiario Majore Ssmo Dno Benedicto Pp. XV, in audientia diei 18 vertentis mensis relatum, Sanctitas Sua confirmavit et insuper declarari jussit : *prædictam consuetudinem non esse approbandam, ideoque ab Ordinariis prudenter curandum ut in locis ubi viget submoveatur*.

Le canon 934, parag. 2 se lit comme suit : " Si peculiaris oratio assignata fuerit, indulgentiæ acquiri possunt quocumque idiomate oratio recitatur, dummodo, de fidelitate versionis constet ex declaratione vel S. Poenitentiariæ vel unius ex Ordinariis loci ubi vulgaris est lingua in quam vertitur oratio ; sed

indulgentiæ penitus cessant ob quamlibet additionem, detractiõnem vel interpolationem.” La *Nouvelle Revue Théologique* qui rappelle ce canon, le fait suivre du commentaire suivant : “ Dans le cas proposé, une triple suppression était faite dans le chant des litanies par rapport au texte officiel indulgencié. On voit par cet exemple l’interprétation stricte que comporte le canon et le soin que l’on doit apporter à ne rien modifier, même d’une façon accidentelle, au texte des prières, en vue des indulgences.”

CHRONIQUE DIOCÉSAINÉ

Convention régionale de l’A. C. J. C. — Comme nous l’annoncions brièvement la semaine dernière, l’Union régionale québécoise de l’A. C. J. C. tenait sa dix-septième convention au Petit Séminaire de Québec, dimanche le 9 mai, sous les auspices des Cercles Laval et Saint-François de Sales. La plupart des cercles de l’A. C. J. C. de la région de Québec y étaient représentés par plusieurs de leurs membres, et le Comité central de Montréal, les Unions régionales de Sherbrooke et des Trois-Rivières avaient envoyé des délégués. Le Cercle Lamarche de Toronto était aussi représenté, et l’Œuvre de Jeunesse de St-Sauveur, l’Association Loyola, le Cercle paroissial de N.-D.-de-Jacques-Cartier avaient envoyé quelques-uns de leurs membres.

La convention commença par une messe dite par M. l’abbé Ferdinand Vandry dans la chapelle de la Congrégation du Petit Séminaire. Tous les délégués y assistèrent et s’approchèrent de la sainte Table. Après la communion, Sa Grandeur Mgr Roy donna le sermon.

Après le déjeuner pris en famille au Séminaire, tous se réunirent dans la salle des cours littéraires pour la première séance d’étude qui eut lieu à 10 heures. Cette séance était sous la présidence de M. Oscar Hamel, N.P., président de l’Union régionale de Québec. M. Hamel avait à ses côtés S. G. Mgr Roy, Mgr Frs Pelletier, M. l’abbé M. Fortin, assistant-aumônier de l’Union régionale, et plusieurs des aumôniers des différents cercles.

M. le notaire Hamel souhaite la plus cordiale bienvenue à tous les délégués et autres et remercie Sa Grandeur qui a bien voulu assister à cette convention. Il offre aussi ses remerciements à Mgr Pelletier, recteur de l’Université et supérieur du Séminaire, qui a bien voulu recevoir les membres de l’A. C. J. C.

Après la vérification des lettres de créances des délégués, la lecture des minutes de la dernière assemblée et du rapport du secrétaire du Comité régional, eut lieu la lecture des rapports des différents cercles.

M. Edouard Coulombe, vice-président de l'U. R. de Québec, dit ensuite ce qu'est l'A. C. J. C. Au cours de ses remarques, M. Coulombe fit une excellente suggestion : de communiquer au Comité régional les travaux qui sont faits dans les différents cercles. Ainsi on pourrait arriver à former au Comité régional, une documentation sur différents sujets.

La séance de l'après-midi fut précédée de la visite des musées de l'Université Laval. Cette deuxième séance commença par une allocution de M. le notaire Oscar Hamel, président de l'U. R. M. Ferdinand Bélanger, du Cercle Notre-Dame de Lévis, présenta ensuite un travail intitulé : " Dix années de presse catholique ". " La presse catholique, dit-il en terminant, n'existait pas avant 1905. Il existait il est vrai deux hebdomadaires catholiques : *la Vérité* et *la Croix*. La presse catholique a pris naissance en notre pays par la fondation en 1907 de l'Action Sociale Catholique. Plus tard ont été fondés *le Devoir* et *le Droit* et plusieurs autres journaux, quotidiens ou hebdomadaires, qui sont venus grossir le nombre des journaux catholiques et récemment a été fondée à Québec, l'Union des Bulletins paroissiaux à laquelle cinquante paroisses ont donné leur adhésion."

M. Émile Boiteau, membre du Comité régional, parle de la magistrale encyclique de Léon XIII sur la condition des ouvriers. Ce travail provoqua plusieurs questions intéressantes auxquelles répondit M. l'abbé Maxime Fortin. Après quelques mots de MM. Brault, délégué de l'Union régionale de Sherbrooke, et Blain, du Comité central, S. G. Mgr Roy tira les conclusions de cette journée, " qui fut, dit-il, intéressante et utile ".

" Dans les cercles, ajouta Sa Grandeur, il ne faut pas trop éparpiller les forces en effleurant une foule de sujets. Il vaut mieux se borner à quelques-uns et les étudier à fond. Il faut aussi faire un grand cas des questions d'apologétique, s'occuper à résoudre les objections contre l'Église et la religion et à faire disparaître les préjugés qui ont cours dans le peuple. La piété doit aussi être plus à l'honneur chez les membres de l'A. C. J. C. Pour cela il faut que vous soyez des hommes d'oraison.

" Vous devez concentrer votre action sur les points les plus essentiels et un de ces points de nos jours est le " cinéma ". Il ne faut pas non plus négliger la langue française. C'est là une cause nationale que nous devons défendre partout et toujours."

Cette belle journée se termina, là où elle avait commencé, à la chapelle, par le salut du T. S. Sacrement.

Cérémonie de vêtue et profession religieuse.—Mardi, le 18 mai, chez les Franciscaines Missionnaires de Marie, rue Grande-Allée, avait lieu une cérémonie de vêtue et de profession reli-

gieuse, présidée par S. G. Mgr P.-A. Chiasson, évêque de Lydda, et vicaire apostolique du Golfe St-Laurent.

Ont pris le saint habit : mesdemoiselles Agnès Willmann, de Broklynn, N.-Y., en religion M.-Mary-Ruth of the Blessed Sacrament ; Juliette Allard, de Québec, en religion M.-Marie de St-Jean de la Croix ; Aurore Deshaies, de Manchester, N.-H., en religion sœur Marie-Eustelle de Jésus ; Marie-Louise Dufford, de Suncook, N.-H., en religion sœur Marie-Paule-Françoise ; Marie-Louise Plourde, de Mont-Carmel, Kamouraska, en religion sœur Marie-Jean-Michel ; Albertine Bouchard, de St-Grégoire, en religion sœur Marie-Thérèse Emilienne.

Ont prononcé leurs vœux triennaux : M.-Marie-Glaphyre de la Rédemption, sœur Marie-Fursey of the Blessed Sacrament, sœur Marie-Milburga, sœur Marie-Béat de Jésus, sœur Marie-Ostien de l'Enfant-Jésus.

Sœur Marie Fridien de Jésus a prononcé ses vœux perpétuels.

Le révérend père Jacques-Marie, O.F.M., et monsieur l'abbé Feuiltault, du Pensionnat St-Louis de Gonzague, assistaient à la cérémonie.

Le sermon a été donné par le révérend père Maurice, franciscain, aumônier militaire au Maroc, de passage à Québec.

Bénédictio d'un carillon.—Dimanche après-midi, le 23 mai, Mgr L.-A. Pâquet, P.A., du Séminaire, bénissait un carillon de trois cloches pour l'église de St-François d'Assise de Québec. Dans le chœur, assistaient Mgr Frs Pelletier, recteur de l'Université Laval ; M. l'abbé A.-A. Godbout, curé de la paroisse ; le R. P. Urbain, capucin, curé de Limoilou ; MM. les abbés A. Maheu, O. Genest, A. Savard, A. Robitaille, du Séminaire ; Ovide Godbout, curé des Laurentides, le R. P. Pelletier, des Pères du Saint-Sacrement.

Le sermon de circonstance a été fait par M. l'abbé Martial Levé. La cérémonie s'est terminée par le Salut du S. Sacrement.

Triduum eucharistique.— Il y aura à la chapelle des Franciscains Missionnaires de Marie (180, Grande-Allée) un triduum eucharistique préparatoire à la Fête-Dieu.

Le 31 mai, ainsi que le 1er et 2 juin, il y aura messe solennelle le matin, sermon et bénédiction du S. Sacrement le soir.

Aux prières.—Nous recommandons aux prières de nos lecteurs l'âme de madame veuve J.-A. Latulippe, décédée à Charlesbourg, le 24 mai courant. La défunte était la mère de M. l'abbé J.-Elzéar Latulippe, du Séminaire.

REVUE DU MONDE CATHOLIQUE

ROME

Le Saint-Office et les " faits de Loublande ".—Le Saint-Office vient de rendre son jugement sur ce qu'on a appelé les visions, révélations, prophéties, qu'on a coutume de désigner sous le nom de " faits de Loublande " et déclarer ne pouvoir les approuver. La même sentence a été portée sur les écrits qui se rattachent à ces faits. Le Pape a confirmé ces décisions.

Le chancelier Renner au Vatican.—Le Pape a reçu le chancelier autrichien Renner en audience privée. Le chargé d'affaires d'Autriche auprès du Saint-Siège accompagnait M. Renner. Le Souverain Pontife a remis au chancelier un million de liras qui font partie de la souscription internationale. Les fonds recueillis en France ont été, comme on le sait, distribués en France.

FRANCE

Le voyage du cardinal Dubois en Orient.—Le cardinal Dubois est revenu dernièrement en France avec NN. SS. les évêques de Gap et du Mans, qui l'ont accompagné dans son voyage en Orient où il s'était rendu au mois de décembre dernier, sur la demande du gouvernement français et à bord d'un navire de guerre français.

Après avoir séjourné en Palestine, en Égypte, en Grèce, s'être arrêté à Constantinople, en Roumanie et en Yougo-Slavie, le Cardinal a gagné Rome où il a été reçu en audience par le Souverain Pontife. Partout, il a reçu, des autorités françaises et des populations indigènes, l'accueil le plus empressé. De splendides manifestations organisées en son honneur et dont la presse française a rendu compte, ont montré à tous de quel prestige jouit encore en Orient le nom français, malgré les efforts qu'y font présentement ses ennemis pour l'en chasser. Le Cardinal a constaté pendant son voyage en Palestine que les populations, sauf les Juifs, qui tiennent pour le protectorat anglais, y désirent le protectorat français, que sept cents ans d'histoire d'ailleurs décernent à la France.

De hauts enseignements, tant au point de vue catholique qu'au point de vue français, se dégagent de la mission accomplie par le Cardinal-archevêque de Rouen. Elle a fait voir que la France officielle ne veut point abandonner, dans ces contrées lointaines, sa tâche traditionnelle de protectrice du nom chrétien. Elle a mis en pleine lumière l'influence heureuse des congrégations religieuses françaises, qui poursuivent là-bas, dans des conditions difficiles, un fécond apostolat. Par leurs écoles et leurs institutions charitables, elles ont su gagner à l'Église catholique et à la France les sympathies les plus vives et les plus durables. Le passage d'un cardinal français, partout entouré des représentants officiels de son pays, a été pour elles un précieux et utile encouragement.

Recevant, à son arrivée à Paris, un journaliste parisien venu pour l'interviewer, le cardinal Dubois n'a pas craint de lui dire que le Saint-Siège ne se réjouissait pas moins que la France, des heureux résultats de son voyage et qu'il s'en réjouissait aussi bien pour les intérêts catholiques en Orient que pour la France elle-même.

Le Pape et l'A. C. J. F. — Le Souverain-Pontife a nommé Chevaliers de St-Grégoire-le-Grand, quatre des membres les plus représentatifs de l'A. C. J. F. : M. Souriac, président-général ; M. Jarrie, ancien vice-président ; M. Mairot, président de Franche-Comté et M. Lonard, président de Bourgogne. En même temps, en date du 24 avril et par la main du cardinal Gasparri, Benoît XV dit ses félicitations pour le passé et sa confiance pour l'avenir.

Cheminots catholiques.— L'Union catholique du personnel des Chemins de fer a protesté publiquement et avec énergie contre les grèves politiques et a invité ses adhérents à rester au travail.

C'est grâce à son intervention si les grèves socialistes-maçonniques de l'Internationale, organisées dans le personnel des voies ferrées, ont si piteusement raté. L'Union catholique, pendant la guerre, a, de la sorte, sauvé la France et les Alliés plusieurs fois. Naturellement, les grandes agences de dépêches, toutes à la dévotion du protestantisme ou des loges, ont toujours passé cela sous silence.

La Semaine religieuse de Paris vient de publier le rapport qu'a lu, au récent Congrès diocésain, M. Legrand, président de l'Union catholique des Chemins de fer, sur les progrès de cette Association.

Fondée en 1898 par M. l'abbé Reymann, alors vicaire à Saint-Mandé, l'Union, qui a débuté modestement avec 111 adhérents, compte aujourd'hui, dans la France entière, 500 groupes. Elle est née à la basilique de Montmartre où les cheminots catholiques se rencontrèrent pour la première fois à l'occasion d'une adoration nocturne. Elle a été bénie par Léon XIII, Pie X et Benoît XV. Elle a reçu les encouragements répétés de l'Épiscopat français. Elle a été médaillée par le Ministre du Commerce et par la Société d'encouragement au Bien.

Depuis 1916, l'Union admet dans son sein les groupements féminins. Elle a provoqué, en 1917, la formation d'un Syndicat professionnel des Cheminots de France, destiné à permettre à ses membres de défendre honnêtement leurs intérêts corporatifs. Union et syndicat sont deux organisations distinctes, qui ne doivent pas être confondues, l'une visant un but moral et religieux, l'autre un but temporel et professionnel.

Les cheminots qui appartiennent à l'Union ont des réunions mensuelles sous la présidence du prêtre-directeur de leur groupe. Ils s'y entretiennent dans la piété et dans l'esprit d'apostolat. Ils s'engagent à remplir leurs devoirs religieux, à braver le respect humain, à ne s'enrôler dans aucune société hostile au catholicisme.

L'Union est une association puissante, bien organisée, bien dirigée, dont le rôle religieux et social a déjà été considérable et dont la prospérité présente est un gage précieux pour l'avenir.

Souhaitons que bientôt le Canada ait ses Unions catholiques de Cheminots. Le besoin s'en fait très grandement sentir.

Mort de monsieur le chanoine Gondal.— M. le chanoine Gondal, supérieur du Grand Séminaire de Toulouse et vicaire-général, est décédé à Toulouse, le 23 mars dernier. M. le chanoine Gondal, qui fut professeur aux grands séminaires de Limoges, de Lyon et de Paris, a publié de nombreux ouvrages d'apologétique et deux volumes de plans de sermons intitulés *Pour Mes Homélie*s.

A la mémoire de M. Joseph Willot.— On a inauguré récemment à l'Université catholique de Lille, en présence des évêques protecteurs et d'une nombreuse assistance, le buste de M. Joseph Willot, ancien professeur, décédé des suites de son emprisonnement en Allemagne.

M. Willot est l'auteur de ce journal clandestin, *l'Oiseau de France*, qui, durant l'occupation, passant de mains en mains, soutint le moral de la population lilloise.

Les représentations de la Passion.— Jouée pour la dernière fois en 1914, la "Passion" de Nancy sera reprise le dimanche 4 juillet.

Congrès d'A. C. J.— Le Congrès diocésain de la Jeunesse catholique du diocèse de Luçon, en Vendée, s'est tenu le 5 avril à la Roche-sur-Yon, sous la présidence de s. g. Mgr Garnier, assisté de tous les sénateurs et députés de la Vendée. 1,000 jeunes gens y ont pris part.

Un carillon.— Le jeudi, 29 avril, a été béni à Rouen, un carillon de vingt-quatre cloches, le "Carillon de la Victoire", et le nouveau bourdon destiné à remplacer la célèbre cloche du XVII^e siècle, la "George d'Amboise". On les a ensuite montés dans la tour de la cathédrale, dite tour du Beurre. La cérémonie a été présidée par S. E. le cardinal Dubois. Les Evêques de Lille et de Bayeux étaient présents à cette cérémonie où Mgr Touchet, évêque d'Orléans, a prononcé un éloquent discours.

ESPAGNE

Le mouvement social en Catalogne.— Les syndicalistes catholiques poursuivent leur propagande et leur organisation en Catalogne. Des maisons du peuple vont être créées sur divers points, notamment à Tarrassa.

Conférences sociales.— Une série de conférences sociales, organisées par le journal *El Debate*, et données par des personnalités catholiques parmi lesquelles l'ancien ministre Ostorio y Gallardo, viennent d'être faites à Madrid, où elles ont groupé un auditoire nombreux et obtenu le plus vif succès. Ce sont les principes de l'Encyclique "Rerum Novarum" qui ont été exposés dans ces conférences.

VARIÉTÉS

CHANT GREGORIEN

Il y a eu à Lourdes, au mois d'août dernier, des Journées grégoriennes en présence de deux mille congressistes, accourus de tous les diocèses de France.

Les congressistes, suivant les sages conseils de leur vénéré président d'honneur, Son Éminence le cardinal Dubois, confirmés par les enseignements de principe de leur directeur et chef de groupe, M. le chanoine Marty, ont adopté les résolutions suivantes :

1° Ils prennent acte des résultats incontestables obtenus, tant au point de vue de l'effet artistique qu'au point de vue de la piété et de l'intelligence des prières liturgiques, par l'usage des éditions données ou recommandées par Pie X et Benoît XV, éclairé par les principes généraux apportés dans l'édition vaticane ;

2° Ils sont convaincus que l'esprit d'obéissance au Saint-Siège et la bonne volonté permettront de réaliser assez facilement dans la plupart des églises une restauration de chant sacré capable d'aider grandement à la sanctification des âmes et à la prospérité des paroisses, répondant par l'exemple plus que par les discussions aux pessimistes et aux artisans de routine dont l'ignorance sera vite et mieux dissipée par des faits que par des paroles ;

3° Ils se garderont de perdre du temps à des discussions sur les points de détail qui peuvent encore diviser les spécialistes, discussions surtout théoriques qui peuvent trop facilement servir de mauvais prétextes aux bonnes volontés suspectes pour ne rien faire, ou même entraver autour d'eux une restauration voulue par l'Église et par Dieu.

4° Ils adopteront et feront adopter dans la plus large mesure possible le chant de l'édition vaticane, ainsi que la prononciation du latin à la Romaine si utile au jugement des grégorianistes les plus compétents, confirmé par les encouragements de Rome, pour la bonne exécution des mélodies grégoriennes ;

5° Ils multiplieront la fondation de Scholæ, surtout paroissiales, et si possible diocésaines, en attendant même des organisations régionales interdiocésaines et une organisation nationale ;

6° Ils pratiqueront largement l'union sacrée et la charité fraternelle entre tous les grégorianistes vraiment pratiquants, de quelque école qu'ils soient, en cherchant plutôt des terrains d'entente qu'en soulignant les petites divergences d'école.

LES LIVRES

R. P. DEHON. *La vie intérieure, ses principes, ses voies diverses, d'après les meilleurs auteurs ascétiques.* Paris VIe (P. Téqui, éditeur, 82, rue Bonaparte). Vol. in-12 de 270 pages. Prix : 4 francs 55. En vente à Québec à la Librairie Garneau.

Le R. P. Dehon nous donne cette étude très complète, et aussi utile qu'intéressante sur la vie intérieure. Pour faire ressortir l'opportunité de ce travail, il nous suffira de dire qu'il réunit les témoignages des saints à ce sujet en les reliant par un fil conducteur. C'est un trésor où abondent les pierres précieuses que l'auteur s'est contenté de réunir et d'enchâsser. Il semble qu'en méditant ces pages, on se sentira porté vers cette vie intérieure, qui a les promesses de l'amitié divine et des joies les meilleures pour cette vie et pour l'autre.

Saint Paul, après avoir rappelé les souffrances des prophètes et celles du Sauveur, disait aux Hébreux (XII-I) : " C'est une nuée de témoins qui vous exhortent à la patience pour conquérir le Ciel." Nos lecteurs diront : Nous avons entendu une légion de témoins qui nous montrent la vie intérieure, comme le chemin royal pour aller à Dieu. On trouvera dans ce livre, de nombreux sujets de méditations et de lectures spirituelles.

Abbé LEMOINE, chanoine honoraire, supérieur de l'école Sainte-Croix d'Orléans. *Je crois en Jésus-Christ.* Paris VIe (P. Téqui, 82, rue Bonaparte). Vol. in-8 de 400 pages. Prix : 6 francs. En vente à Québec à la Librairie Garneau.

La Semaine religieuse annonçait il y a quelques mois : *Je crois en Dieu*, " œuvre magistrale où la beauté mâle du style égale la hauteur des pensées ", du regretté chanoine Lemoine. Le présent ouvrage est la suite de *Je crois en Dieu*, et c'est encore un beau livre.

C'est une vie méditée et expliquée du Sauveur. L'auteur en parcourt un à un les grands événements, de l'Annonciation à la Résurrection et, puisant dans la richesse infinie de l'Évangile, il en commente l'ensemble et le détail autant avec son cœur qu'avec sa raison. Il n'y a rien ici d'artificiel; on n'y trouvera pas une page qui n'ait été vécue; pas une ligne, pas un mot qui n'ait été senti. C'est là la très réelle originalité de cet ouvrage et par quoi il se distingue de tant d'autres.

C'est aussi, çà et là, un ouvrage de science, riche d'une information opulente, où l'apologétique prend une élévation et une profondeur vraiment exceptionnelles, un ouvrage où l'idée se condense en formules robustes et frappantes, où la conviction et le sentiment s'unissent pour de beaux et puissants effets. On y rencontre des remarques d'une singulière pénétration et qui sont comme des traits de lumière, en des pages

d'une magnifique plénitude, sans surcharges cependant. Les gloses breves et comme ramassées, rapides, des discours et des maximes du Christ, mettent en un relief saisissant la douceur et la sévérité de la doctrine évangélique.

Voici les principales parties de l'ouvrage : L'Avènement de Jésus-Christ : Annonciation, Noël, Épiphanie, etc. . . — La divinité de Jésus-Christ : ses déclarations, ses miracles, ses témoins. — La doctrine de Jésus-Christ : le royaume des cieux. — La vie parfaite. — La passion de Jésus-Christ. — Le triomphe de Jésus-Christ : la résurrection. — L'Église.

Nous aimons à rappeler à nos lecteurs que feu le chanoine Lemoine était un ami sincère du Canada et un lecteur assidu de notre revue.

J. DEMEURAN. *Le droit canon des laïques*, d'après le nouveau code. Paris VIe (P. Téqui, 82, rue Bonaparte). Vol. in-16 raisin de 251 pages, cartonné. Prix : 5 francs.

Les laïques soucieux de connaître l'organisation de l'Église et l'ensemble des lois qui les intéressent, se souvenant qu'au for externe nul n'est présumé ignorer la loi, liront avec profit cet ouvrage spécialement écrit pour eux et qui emprunte ses divisions au Code Canonique.

Dans le *livre I*, l'auteur précise quelques "Notions élémentaires" fort utiles et expose les "Règles générales" concernant les Lois, les Coutumes, les Rescrits, les Privilèges et les Dispenses. — Le *livre II*, traite "des Personnes" qui composent la hiérarchie de l'Église : Clercs, Religieux, Laïques et présente, dans un résumé très complet, ce qui regarde le Pape et la Curie romaine, l'Épiscopat et le Clergé diocésain, l'État religieux et l'Entrée en religion ; les Associations, et l'Action catholiques. — Le *livre III* a pour objet "les Choses", c'est-à-dire tout ce qui touche à la pratique extérieure des Sacrements et des Sacramentaux, aux Lieux et aux Temps sacrés, au Culte divin, au Magistère de l'Église, aux Écoles et aux Livres, aux Biens ecclésiastiques. Dès lors, on comprend que cette partie soit un peu plus développée que les autres. — Le *livre IV*, "des Procès", fait connaître les Tribunaux ecclésiastiques, leur compétence, leurs degrés divers, les personnes qui les constituent et celles qui prennent part au procès. En outre, l'auteur illustre cette question plus ignorée du public, en résumant les formalités d'un procès de Canonisation et d'un procès matrimonial. — Le *livre V*, qui traite "des Délits et des Peines," forme ce qu'on peut appeler le "Code pénal" de l'Église. Il renferme les "Censures" qu'encourent les Laïques coupables de certains délits déterminés.

Cet aperçu montre l'intérêt de l'ouvrage pour tous ceux sur qui s'étend la juridiction de l'Église. Composé avec méthode et précision, ce livre leur permettra d'avoir une religion mieux éclairée et un catholicisme plus conscient.

L'auteur a voulu que la lecture en fut aisée à tous égards. Il a, dès le début, exposé par tableaux le plan de l'ouvrage, que termine une table alphabétique. Le format est facile à manier ; les caractères sont bien noirs et d'une grande netteté ; la reliure souple est très soignée.

R. P. HENRY PERROY. *Canis de Galilée*, aux fiancés et aux époux chrétiens. Lyon-Paris (Librairie Emmanuel Vitte). Élegant opusculé in-16. Prix : 0.50 centimes.

Voilà quelques courtes pages qui devraient être lues et relues par tous les fiancés et tous les époux chrétiens.

Avec un tact parfait, l'auteur a touché le sujet délicat entre tous.

Pas un mot qui puisse choquer, mais pas une phrase qui ne soit pleine de lumière.

Il faut répandre cette petite brochure qui n'est ni trop longue, ni trop courte, et qui, en élevant comme en éclairant les époux, peut contribuer grandement à faire de nos foyers des "Cana de Galilée."

BULLETIN SOCIAL

L'ACTION CATHOLIQUE

SA NATURE ET LES CONDITIONS DE SON EFFICACITÉ

PRINCIPES DIRECTEURS POUR LES LAÏQUES ET LE CLERGÉ

LETTRÉ DU CARDINAL BOGGIANI, ARCH. DE GENES

Son Eminence le cardinal Boggiani, archevêque de Gènes, adressait récemment à son clergé une lettre très remarquée sur un des sujets des plus actuels.— Nous en donnons ci-après la traduction intégrale empruntée à la "Documentation catholique."

Vénérés et bien chers Confrères,

BUT DE L'ACTION CATHOLIQUE

*Coaliser les forces catholiques pour la défense des droits de Dieu
et de l'Eglise*

On désigne communément sous le nom d'ACTION CATHOLIQUE l'ensemble de toutes les œuvres fondées et soutenues en grande

partie par les laïques catholiques : œuvres conçues, chacune avec leur cachet particulier, en raison des besoins spéciaux de chaque peuple et de la variété des situations locales, mais convergeant toutes vers un but unique, le bien de l'Église, de la société et des individus.

Quel est le but de l'Action catholique ?

Réunir en faisceau toutes les forces vives des catholiques en vue de combattre, par toutes les armes permises par la justice et la loi, la civilisation (s'il est permis de parler ici de civilisation) anti-chrétienne et de réparer de toute manière les désordres si graves dont elle est la source ; — ramener Jésus-Christ dans la famille, à l'école, dans la société ; — rétablir le principe de l'autorité humaine, interprète légitime de celle de Dieu ; — prendre souverainement à cœur les intérêts du peuple et spécialement de la classe ouvrière et paysanne, non seulement en inculquant dans les esprits les principes de la religion, vraie et unique source de consolation dans les angoisses de la vie, mais en cherchant à sécher les larmes des humbles, à adoucir leurs souffrances, à améliorer leur situation économique grâce à des mesures sagement comprises ; — s'employer, en conséquence, à faire imprégner les lois civiles de l'esprit d'équité, à faire amender ou rapporter celles qui violent la Justice ; — défendre enfin et affirmer dans un esprit vraiment catholique les droits de Dieu et ceux non moins sacrés de l'Église et du Pape.

Toujours, au cours des siècles, sous des formes diverses, cette Action catholique a prêté sa collaboration à l'Église ; l'Église, de son côté, a toujours agréé favorablement ce concours et a comblé ses collaborateurs de maternelles bénédictions.

DOMAINE DE L'ACTION CATHOLIQUE

Elle n'exclut rien de ce qui ressort à la mission divine de l'Église

Un champ immense est ouvert à l'Action catholique ; par elle-même, elle n'exclut aucune œuvre qui, directement ou indirectement, appartient de quelque manière à la mission divine de l'Église. A chacun de nous le Seigneur donne mandat de veiller et de pourvoir au bien de ses frères ; *unicuique mandavit de proximo suo*⁽¹⁾ ; il est facile, dès lors, de reconnaître la nécessité du concours de tous pour une si belle œuvre : il s'agit d'assurer non seulement notre sanctification personnelle par la fidélité aux devoirs que la foi nous impose, mais encore une diffusion et une expansion toujours plus larges du règne de Dieu dans les individus, dans les familles et dans la société ; cette fin nous

(1) *Eccli.* xvii, 12.

impose à tous l'obligation de travailler, chacun dans la mesure de ses forces, à procurer le bien du prochain par la diffusion des vérités révélées, l'exemple des vertus chrétiennes, les œuvres de charité et de miséricorde spirituelle et corporelle. Cela revient à suivre le conseil de saint Paul, qui exhorte tous les chrétiens à se conduire en dignes enfants de Dieu, s'ils veulent en tout plaire au Seigneur, produire des fruits de bonnes œuvres et croître dans la science de Dieu : *Ut ambuletis digne Deo per omnia placentes in omni opere bono fructificantes, et crescentes in scientia Dei*(¹).

LES VRAIS OUVRIERS DE L'ACTION CATHOLIQUE

Des catholiques à toute épreuve, qui ont une connaissance profonde et un amour ardent de Jésus-Christ, des champions des principes catholiques dans la vie privée et la vie publique.

Ainsi envisagée sous son vrai jour, l'Action catholique constitue, à n'en pas douter, un véritable apostolat, ayant pour but d'honorer et de glorifier Jésus-Christ rédempteur de l'humanité, comme aussi de procurer le bien de cette humanité elle-même. Or, cet apostolat chrétien, œuvre surnaturelle et des plus méritoires, réclame le concours de la grâce divine ; d'autre part, celui-là seul peut compter sur la grâce d'un apostolat chrétien vraiment efficace qui est uni au Christ. Il n'y a donc qu'un moyen d'apporter un concours actif et fructueux à l'Action catholique, c'est d'être réellement uni à Jésus-Christ, tel le sarment à la vigne ; cette union sera fondée sur une foi si vive qu'elle nous rendra familière la science du divin Maître et nous en fera pénétrer et aimer toutes les vérités ; sur une charité si ardente qu'elle nous liera au Cœur très adorable du Fils de Dieu et nous fera sentir, comprendre et partager tous les élans d'amour ineffable qui le faisaient battre pour la gloire de Dieu et le bien du prochain. Personne ne pourra rendre Jésus-Christ à la famille et à la société, et y rétablir le règne de Dieu, ce qui est le but propre de l'Action catholique, s'il ne connaît Jésus-Christ mieux que tout, s'il ne l'aime par-dessus tout et par-dessus tous, s'il ne le sert avec la plus grande fidélité, s'il n'est disposé et résolu à rester toujours uni à Lui au prix de n'importe quel sacrifice, fût-ce même au prix de la vie.

Ceux-là seuls qui ont cette connaissance, cet amour de Jésus-Christ, peuvent réellement se mettre au nombre des vrais apôtres par qui s'opère le salut des peuples : *de semine virorum illorum per quos salus facta est in Israel*(²).

(¹) *Coloss.*, 1, 10.

(²) *I Macchab.* v. 62.

La conclusion de ces principes s'impose d'elle-même. Ceux qui font partie de l'Action catholique et surtout ceux qui sont appelés à la promouvoir et à la diriger doivent être de bons chrétiens, des catholiques à toute épreuve ; ils doivent être des croyants convaincus, solidement instruits des choses de la religion, sincèrement soumis à l'Église et en particulier au Siège apostolique et au Vicaire de Jésus-Christ sur la terre ; on doit trouver chez eux une piété vraie, des vertus viriles, des mœurs pures, une vie quasi irréprochable, qui produira autour d'eux l'entraînement de l'exemple.

Si l'âme n'est pas ainsi trempée, non seulement il sera difficile de faire du bien aux autres, mais il sera pour ainsi dire impossible de se conduire soi-même avec droiture d'intention, et l'on sera trop faible pour porter avec persévérance le poids des épreuves et des sacrifices inhérents à tout apostolat, des calomnies des adversaires, de la froideur parfois et de l'ingratitude de ceux mêmes qui se disent bons, de toutes autres difficultés enfin qui forment la rançon habituelle de la lutte pour le bien.

La vertu patiente et résoluë d'un chrétien dont les yeux et le cœur se dirigent toujours vers Jésus-Christ, tel est le seul gage assuré que l'Action catholique atteindra l'idéal qui est sa raison d'être et la condition de sa vitalité. Ces principes très élevés doivent être la règle spéciale pour la conscience catholique de ces champions du catholicisme que sont les membres de l'Action catholique. Ils s'imposent plus particulièrement au citoyen que la faveur et l'appui de l'Action catholique dont il est membre élèvent aux emplois publics, appellent à faire partie des Conseils municipaux et provinciaux, ou à siéger dans les assemblées politiques. Ces principes doivent lui inspirer une constante et ferme résolution de travailler de toutes ses forces au bien social et économique de la commune, de la province, de la patrie, en conformité avec les maximes de l'Évangile, les enseignements de l'Église et les traditions de la civilisation chrétienne, et de défendre en même temps et par-dessus tout, avec la conviction d'un chrétien, avec la force et la fermeté d'un caractère vraiment catholique, les intérêts suprêmes de l'Église, qui sont ceux de Dieu et par conséquent ceux de la religion et de la justice.

En s'écartant de ces vues, il se mettrait au nombre des chefs infidèles à propos desquels les hommes de bien se lamentent amèrement par la bouche du prophète : *Domine, Deus noster, possederunt nos domini absque Te*⁽¹⁾.

(1) Is. xxvi, 13.